

13 OCT. 2022

Bureau du Courrier

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE PESSAC

SÉANCE du Jeudi 06 Octobre 2022

L'an deux mille vingt-deux le six octobre à dix-huit heures, les membres du Conseil d'Administration du CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE, régulièrement convoqués en date du vingt-neuf septembre 2022, se sont réunis au lieu habituel de leurs séances, sous la présidence de Madame Patricia GAU.

Nombre de membres en exercice : 16

Présents : Madame Patricia GAU, Vice-Présidente

Madame Nathalie BRUNET, Madame Zeineb LOUNICI, Madame Marie-Claire KARST, Madame Catherine DAUNY, Monsieur Alhadji NOUHOU, Monsieur Jean-Luc BOSC, Monsieur Michel GELIS, Madame Karine PERES, Monsieur Serge BILLIERES, Monsieur Gérard DEVEL,
Formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés ayant donné procuration :

Monsieur Pierrick LAGARRIGUE à Madame Patricia GAU
Madame Christel CHAINEAUD à Monsieur Alhadji NOUHOU
Madame Martine JULLIEN à Madame Nathalie BRUNET
Madame Marie-Pierre LAFARGE à Monsieur Serge BILLIERES
Madame Christine MARROT à Madame Catherine DAUNY

Absent excusé : Monsieur Franck RAYNAL, Président

Secrétaire de séance : Madame Nathalie BRUNET

Délibération 2022-64

Objet : Renouvellement de l'engagement de personnel qualifié en vacation pour la Direction Petite Enfance

Madame Marie-Claire KARST, Conseillère municipale déléguée à la Petite Enfance, membre du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale, présente le rapport suivant :

Dans le cadre de sa politique sociale globale en faveur de la petite enfance, le CCAS de la Ville de Pessac gère 3 établissements d'accueil collectifs, 1 halte-garderie et un Service d'Accueil Familial (SAF).

Ces établissements sont régis par le Code de l'Action Sociale et des Familles, par le Code du Travail et par le Code de la Santé Publique.

Conformément aux dispositions des décrets n° 2010-613 du 7 juin 2010 et du n° 2021-1131 du 30 août 2021, relatif aux établissements et services d'accueil des enfants de moins de 6 ans qui prévoient notamment l'intervention de personnes qualifiées, psychologues et médecins spécialistes auprès des structures d'accueil de la petite enfance et des familles.

Il est proposé au Conseil d'Administration de reconduire pour 2023 l'intervention de psychologues et de pédiatres vacataires selon les modalités suivantes :

- 1 psychologue chargé d'assurer des vacations de coordination d'une équivalence de 20 heures par an auprès de la direction petite enfance,
- 1 psychologue pour chacun des 3 multi-accueil et la halte-garderie à raison de 20 heures par mois,
- 1 psychologue pour le Service d'Accueil Familial à raison de 32 heures par mois plus 27 heures par an de supervision,
- 1 psychologue pour le dispositif des Toutes Petites Sections de maternelles dans la limite de 20 heures par an,
- 1 psychologue accueillant pour chacun des 3 Lieux d'Accueil Enfant/Parent à raison de 15,5 heures par mois plus 10h/an,
- 1 psychologue pour la supervision de la maison Marcade à raison de 2 heures par mois,
- 1 psychologue pour la supervision des LAEP à raison de 1,5 heures par mois,
- 1 psychologue pour la supervision de l'équipe de la structure des Petits Poucets à raison de 2 heures par mois,
- 1 pédiatre pour chacun des 3 multi-accueil à raison de 40 heures par an et de 29 heures par an pour la halte-garderie.
- 1 pédiatre pour le Service d'Accueil Familial à raison de 60 heures par an.

13 OCT. 2022

Bureau du Courrier

Le montant de la vacation horaire est de :

- 27,78 € pour les psychologues intervenant en structure,
- 50 € pour les psychologues intervenant dans le cadre de supervision,
- 75 € pour les pédiatres intervenant en structure.

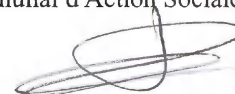
Il est demandé au Conseil d'Administration un accord pour renouveler ces engagements pour l'année 2023 et d'autoriser Madame la Vice-Présidente à signer les contrats y afférents.

Sur quoi, le Conseil d'Administration **DÉLIBÈRE et ADOPTE** cette délibération à l'unanimité.

Fait et délibéré à PESSAC.

Les jours, mois et an ci-dessus.

L'Adjointe au Maire déléguée aux Solidarités,
à la Santé et Cohésion Sociale,
Vice-Présidente du Centre Communal d'Action Sociale



Patricia GAU

